

SOUS LA PLAGÉ , LE PAVÉ



Il y a 50 ans, le slogan phare marquant les événements de mai 68, était « sous les pavés, la plage ». Nos anciens, aujourd'hui retraités, après avoir soulevé des pavés, avaient obtenu la plage et son corollaire, un espace de liberté notamment dans le domaine des mœurs.



Au printemps dernier, le gouvernement semble avoir célébré les 50 ans de mai 68 en nous cachant un Pavé entre coquillages et crustacés sous le sable fin de la plage abandonnée.

Mais la période estivale venue, les plages retrouvant leur affluence, le pavé fut désensablé. Quelques marques gravées nous permirent d'identifier CAP22 !

Ce pavé, c'est près de 200 pages! (excusez du peu!) rédigé par un panel de quarante quatre personnalités qui ont oscillé entre réflexions et élucubrations avec pour objectif de réformer l'État afin de faire des économies et réduire les déficits! Ce pavé qui depuis son exhumation n'a cessé de produire émois et tollés, le gouvernement s'était employé en vain à le garder bien enfoui!

Plus d'un d'entre nous est resté médusé! (mais après tout sur un littoral...). C'est que le coup est rude pour la Fonction Publique que ce pavé veut aligner sur les pratiques du secteur privé. Mais selon la théorie des ricochets, d'autres impacts sont à prévoir ...



Cette fine équipe d'apprentis sorciers, (en compagnie de 18 ministres ...) pense qu'elle va améliorer les services publics, la qualité de vie des agents et baisser le coût de la fonction publique. Tous les prédécesseurs devaient être bien nuls pour n'y avoir pas pensé!

Il est des phrases qui laissent pantois: "nos propositions démontrent que cela est possible"! ainsi il suffit d'annoncer, proposer et on est sûr de réussir.... la modestie n'étouffe pas ces gens!

Nous vous livrons un bref florilège d'épices avec lesquelles ils veulent assaisonner la fonction publique à la fin du quinquennat Macron.

- 1) 77% des agents veulent s'investir davantage! *En clair, seuls 23 % d'entre-nous bossent vraiment à fond!*
- 2) Il faut construire le service public autour de l'utilisateur final et de ses besoins. *Parfait quand on sait comment le maillage territorial de la douane est tué à petit feu depuis des années.*
- 3) Il faut faire confiance aux agents! *Il y a quelques séminaires à organiser pour la hiérarchie...*
- 4) Le recouvrement de l'impôt, son contrôle, le conseil aux entreprises, les statistiques, les missions de la DGDDI seraient du ressort "d'agences". *C'est la mort du service public!*

- 5) Nous préconisons le recours au contrat de droit privé. *Après la suppression des missions c'est la suppression du statut du fonctionnaire par le biais d'un contrat privé!*
- 6) Recruter, faire évoluer, promouvoir sans autre contrainte que le droit commun avec suppression corollaire des CAP de mobilité et promotion. *C'est la porte ouverte à tous les abus!*
- 7) Ouvrir les emplois de cadres dirigeants aux talents du secteur privé. *Nos cadres apprécieront la mise en concurrence...*
- 8) Suppression des CAP centrales. *Ce qui ne manquerait pas de conduire à d'énormes distorsions et injustices, selon les réalités locales...*
- 9) Recrutements en CDD, suppression du point d'indice. *Les cerises sur le pavé pour finir de détruire la fonction publique.*

Voici un rapide survol "sans drone" du pavé sur la plage.

En fait, il s'agit clairement d'en finir avec la fonction publique en la réduisant aux ministères et quelques administrations centrales affiliées. Les structures actuelles étant charcutées et transformées en agences parapublic, sans aucune garantie pour leurs employés ni pour leurs moyens!

La question reste de savoir sur quelles têtes retombera ce pavé, celles des fonctionnaires, ou bien celles des ministres ?

CALENDRIER DES CAP CENTRALES

11/09/18 : TA ACP1

19/09/18 : IR1 TA IR2

25/09/18 : IP DSD

09/10/18 : Mutations Cat C

12/10/18 : Mutations Cat B

16/10/18 : Mutations Cat A

27/11/18 : TA IP1 IP2

13/12/18 : TA IR3

**DATES DES ÉLECTIONS: DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018**

ET N'OUBLIEZ PAS

UN CHOIX FORT ET UN CHOIX RÉFLÉCHI, C'EST UN

VOTE UNSA DOUANES

Détail des annonces gouvernementales lors du « rendez-vous salarial » pour l'année 2019 :

Le bouc émissaire maintient son rang !



Lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, le gouvernement a choisi de ne pas répondre aux demandes légitimes de l'UNSA et de ne pas prendre en compte le retour de l'inflation (2% rythme annuel selon l'INSEE) ou la hausse du PIB (2,2% en 2017 et 2% prévu en 2018).

L'UNSA avait demandé au Gouvernement de faire le choix de revaloriser le traitement de tous les agents publics. Il aurait alors montré l'importance qu'il attache au service public et à ses agents, sa volonté de ne pas pénaliser les agents publics par une baisse constante de leur pouvoir d'achat et son ambition de promouvoir l'attractivité des métiers de la fonction publique.

Pas de mesure générale : poursuite du gel de la valeur du point d'indice en 2019 après celui décidé par Gérard Darmanin pour les deux années 2017 et 2018.

PPCR : reprise de l'application du protocole PPCR, chiffré à 11 milliards d'euros entre 2016 à 2021 par le gouvernement actuel, soit 850 millions pour la seule année 2019 (avec le passage dans la catégorie A des agents de catégorie B de la filière sociale).

La **GIPA** (Garantie individuelle de pouvoir d'achat) pour 2018 devrait être mise en paiement avant la fin d'année.

Deux mesures complémentaires ont été développées et viennent répondre aux revendications de l'UNSA :

- CET (compte épargne-temps) : **revalorisation de 10 euros du montant des jours monétisés** au titre du CET avec une diminution du seuil permettant cette monétisation (passage de 20 à 15 jours). Cette mesure ne concernerait que la Fonction Publique d'État et celle de la Territoriale dans l'immédiat.
- Frais de mission : **amélioration du remboursement des frais de nuitée** avec un plafond de remboursement en France de 70€, de 90€ pour les grandes métropoles et 110€ à Paris. Un autre plafond plus élevé serait fixé pour les agents handicapés (120€). Une hausse des remboursements kilométriques est également annoncée (+17%).

Enfin, le logement a été abordé avec la confirmation de l'amélioration de l'AIP (*Aide à l'installation des personnels* : <https://www.aip-fonctionpublique.fr/aip/web/home>) et avec l'annonce de l'ouverture d'un chantier pour faciliter l'accès des agents publics au « logement intermédiaire ». Il restera toutefois à connaître la traduction concrète de ces annonces dans le quotidien des gabelous.

Une seconde réunion pourrait avoir lieu en septembre ou octobre 2018. Dans ces interventions, l'UNSA avait proposé de s'appuyer sur le protocole PPCR qui prévoit d'ouvrir une négociation triennale suivie chaque année d'un rendez-vous salarial. Nous attendons la réponse du gouvernement...

Le torchon brûle à Bercy !

La fédération UNSA Finances n'a pas siégé au dernier Comité Technique Ministériel (CTM) prévu le 6 juillet dernier à Bercy, ni à la séance reconvoquée.

En effet, à l'heure où les annonces sur CAP 2022 sont sans cesse repoussées, nos ministres de tutelle ne se présentent même plus devant les représentants des personnels du ministère.

Aussi, le pire est à craindre sur le contenu des mesures à venir ainsi que sur la méthode utilisée par le gouvernement pour les mettre en œuvre.

Vous trouverez ci-après la déclaration de l'UNSA faite à l'ouverture du dernier CTM :

Madame la Secrétaire Générale

Malgré le courrier adressé à nos ministres de tutelle pour demander leur présence à ce CTM et entendre leurs projets pour nos administrations, force est de constater que ceux-ci dédaignent nous rencontrer et que nous n'apprenons rien lors de ce CTM .

Le scénario estival qui se dessine dans nos ministères économiques et financiers pourrait bien s'appeler « Peur sur Bercy ».

Vous trouverez peut-être ce titre bien exagéré mais ce n'est pas le cas pour la plus grande partie du personnel des ministères économiques et financiers.

Le scénario écrit par le gouvernement, ce n'est pas nous qui l'avons mis en scène.

Qui a communiqué à tout-va sur le groupe d'experts de CAP 22 qui devait remettre un rapport au printemps avec une période de concertation ? Ce rapport, reporté de mois en mois et dont nous apprenons maintenant par la presse qu'il ne sera pas communiqué, qu'il n'y aura pas de concertation et que le Gouvernement piochera dans les bonnes idées de ce rapport au fil de l'eau.

Alors oui le suspens est au rendez-vous, mais pas au profit des personnels de Bercy dans l'attente de décisions qui impacteront forcément leur vie familiale.

Le scénario choc, le journal Les Echos l'a repris à son compte en parlant de 30 000 suppressions d'emplois à la DGFIP.

Aucune administration ne semble à l'abri et votre seule réponse est le silence.

Nos ministres qui aiment tant louer le professionnalisme et l'engagement des agents de Bercy, semblent depuis peu, faire peu de cas de l'angoisse qui saisit nos collègues à quelques semaines du Projet de loi de finances 2019.

Ceux qui partent en vacances en ce début juillet se demandent si à leur retour ils apprendront que leur service est en voie d'être supprimé.

Bien triste de voir que les paroles grandiloquentes de nos ministres ne sont pas suivies d'effet et que ceux-ci ne daignent pas venir s'expliquer.

C'est pourquoi face à ce manque de considération vis-à-vis du personnel, nous quittons ce CTM.





UNE NOUVELLE ALLIANCE SYNDICALE :
L'UNSA-DOUANES et la CGC-DOUANES



Deux forces syndicales complémentaires, responsables, déterminées et efficaces !

Les syndicats UNSA-DOUANES et CGC-DOUANES ont décidé de signer un accord électoral pour se présenter ensemble aux élections professionnelles du 6 décembre 2018.

Cet accord prévoit la constitution de listes communes UNSA-DOUANES / CGC-DOUANES pour le scrutin du 6 décembre 2018 (pour le comité technique de réseau, les CAPC 3 (inspecteur régional) et 4 (inspecteur) et le comité technique de service central de réseau et le CTSD Marseillais.

Nos valeurs communes, républicaines et laïques, ainsi que notre complémentarité, sont autant d'atouts pour se présenter aux élections et représenter l'ensemble des personnels dans les quatre années à venir.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous renouvelerez.

La ponction arrive

Le jour de carence, inventé sous Sarkozy, supprimé sous Hollande parce que considéré comme inefficace et injuste, est de retour, rétabli sous Macron!

En douane la note A/1 n°18000485 du 2 mars 2018 était relative au rétablissement du jour de carence à compter du 1er janvier 2018.

Pour ceux d'entre vous qui croyaient avoir été oubliés depuis le 1er janvier 2018, c'est rapé!!!

Après une période d'adaptation des systèmes d'information nécessaire à sa mise en place, voilà que les ponctionneurs sont opérationnels!

La régularisation des arrêts-maladie affectés d'un jour de carence sera effectuée **à compter de la paye du mois d'août** pour les arrêts-maladie intervenus depuis le 1er janvier 2018.

Afin de limiter l'impact sur la paye du mois d'août des agents qui auraient cumulé plusieurs arrêts-maladie depuis le début de l'année, la régularisation se fera progressivement. Ainsi, au maximum 2 jours par mois seront retenus tous motifs confondus. Gentille attention!

Etre prévenus par Aladin le 21 août en pleine période de congés pour un prélèvement le 29 Août, voilà qui relève de la plus extrême délicatesse. Mais ça nous y sommes habitués!

Merci Patron!!!

**A tous ceux qui en ont fini avec leurs congés,
nous souhaitons bonne reprise.**

Section Régionale UNSA Douanes de Provence

Téléphone :- 06.01.76.18.18 – 06.29. 76. 15. 60

Courriel : roud.unsa@bbox.fr

INFOS PROVENCE est le bulletin d'information de la section régionale des douanes de **PROVENCE**

Journal imprimé au local **UNSA Douanes**

Caserne des Douanes – Bâtiment A – 56 boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille